

**L'histoire des
Familles
Fyllion-Fillyon-Fillion
Couvrant la période
De
1476-1750
Scriptus-légalis**

**Ecrit par
Joseph-Jules Fillion-St-Édouard**

Janvier 2001

Table des matières

Introduction

- i... Les principaux éléments de droits
- ii... Une souche anoblie
- iii...Présentation – de la découverte des documents manuscrits

Chapitre premier Les origines

Document 21-11-1526
Document 17-03-1584
Document 17-03-1584

Chapitre deuxième Les documents pré-Nouvelle-France :

Document 3-07-1665
Document 29-08-1666
Document 18-06-1665

Référant : 17-04-1659 = note i
note ii
note iii

Document 14-02-1664

Chapitre troisième Les premiers-arrivants et les cousins français :

Michel	et	Marguerite	Aubert
Anthoine	et	Anne	d'Anneville
Michel	et	Louise	Le Bercier
Anthoine	et	Marie	Méchin
Philippe	et	Louise	Fanuel
Pierre	et	Suzanne	Lanière
Paul	et	Marie	Laisette
Simon	et	Marie	Maudit

Chapitre quatrième **Les premiers canadiens de souche :**

Jean	et	Françoise	Sénard
Charles	et	Marie	Mareteau
Joseph	et	Suzanne	Lecours

Conclusion

INTRODUCTION

i...Les principaux éléments de droits :

Vouloir retrouver ses origines en Nouvelle-France est quelque chose d'assez simple compte-tenu de la multitudes des documents et des différentes sources qui nous sont accessibles grâce à la qualité de préservation, de nos archives nationales, tant canadiennes que québécoises, est remarquable.

Nos dirigeants anciens et nouveaux tant au niveau civil que religieux ont su préserver du temps et des intempéries les différents actes civils et religieux de nos ancêtres¹.

En ce qui concerne la Vieille-France la réalité est fort différente. La révolution française a, malheureusement, été une période de destruction massive de beaucoup de documents civils et religieux concernant ses populations.

Aussi la date de mise en force de l'obligation stricte des enregistrements des actes de naissances, mariages et sépultures, par un édit royal, sont apparus un peu plus tard en France qu'ici en ce qui concerne son application concrète. Ce qui était plus facile pour une petite population comme la nôtre en Amérique.

La crainte des autorités civiles² de voir s'établir des protestants en Amérique était si présente que plusieurs documents légaux donnent des informations sur les origines de notre famille compte-tenu de ses nombreux déplacements ce qui permis de faire des liens entre les différentes souches

¹ Sauf en ce qui concerne le premier registre de la Côte de Beaupré comprenant les actes religieux des premiers habitants dudit lieu. A cette époque la Côte est occupée pastoralement par des missionnaires de passage et l'un de ceux-ci aurait perdu le premier registre selon les historiens. C'est par la tradition orale qui permis la réécriture des actes religieux du début du XVIIIe siècle et c'est ce qui se retrouvera aux premiers pages du premier registre officiel de St-Joachim de Montmorency ; donc la période couvrant les actes écrits entre 1695 et 1707 est manquante.

² La hantise des guerres de Religions a eu des répercussions ici en Amérique française à savoir que les autorités civiles ne voulaient pas voir s'établir des huguenots dans la vallée du Saint-Laurent. Ainsi, les gouverneurs exigeaient un serment d'obédience envers l'Eglise Catholique avec des documents cléricaux les accompagnant afin d'être bien sûr de leurs bonnes moeurs.

familiales des Feulion, Filion, Fillion, Fylyon et Fyllyon et Fellion en Normandie, en Bretagne, en Aunis et à Paris même.

La capitale, Paris était sans doute perçue comme un endroit de prédilection pour les protestants, surtout ceux qui faisaient négoce entre les différents ports du royaume de France. N'oublions pas que des gens qui voyagent sont sujets à entendre et à s'ouvrir plus facilement aux nouvelles idées, tant philosophiques que religieuses. C'est le cas pour certains membres de notre famille. Tout ces documents et ces droits de passage et ces reconnaissances scripturaires de bonnes mœurs deviennent, avec le temps, une source et une richesse incomparables pour les généalogistes-légalistes, aujourd'hui.

ii...Une souche anoblie

Selon mes recherches plusieurs famille Fillion ont été anoblie, sous l'Ancien Régime et voici une qui est la plus importante souche mais qui ne donna pas de descendance mâle, ni en France et ni en Nouvelle-France.

«...Nicolas-François Fillion de Villemur, un des quarante Fermiers-Généraux du Roi, et ensuite un des Gardes du Trésor-Royal, a eu de sa femme dont on ignore le nom :

-Marie-Louise-Françoise Fillion de Villemur, qui épousa en première noce le 11-01-1721, Louis-Pierre de Hondetot, Maître-de-champ du Régiment d'Artois, et fils de Charles, Chevalier, Seigneur de Grogmenil, et de Catherine le Breton; en deuxième noce, Alphonse-Marie-Louis, Comte de St-Sévérin d'Aragon, Envoyé du Duc de Parme en France, mort ministre d'Etat. Du premier lit elle eut deux filles à savoir : Charlotte-Manède de Houdetot, qui épousa N. de Moneftay, Marquis de Chazaron. Lieutenant-Général des armées du Roi ;

-Adélaïde-Louise-Camille de Hondetot, née le 10 juin 1725 et morte en mai 1730;

Du deuxième lit :

- Blanche-Alphonsine-Octavie-Marie-Louise-Françoise de St-Sévérin d'Aragon, née en juillet 1736, morte en janvier 1753, première femme de Casimir Pignatelli d'Egmond, Comte du même nom qu'elle avait

épousée le 14 décembre 1750, laissant mariée le 21 juillet 1768 à Nicolas Prince de Pignatelli....»³

iii...Présentation de la découverte des documents manuscrits

Nos sources manuscrites sont riches, certe, mais il faut consulter beaucoup de documentations notariales civiles, légales et les différentes listes de recommandations des séances du Conseil Souverain et leurs insinuations qui les accompagnent; sans oublier bien sûr les registres paroissiaux pour avoir une idée générale du vécu quotidien de nos ancêtres.

C'est à travers ces amoncellements de documentations notariales qu'il faut trouver les liens familiaux et ainsi associer les différentes souches synoptales de nos familles sur les deux continents.

La famille Fillion, sous ses diverses formes scriptives (Fyllion,Fillion, Fillyon), est une source intéressante en ce qui a trait à cette situation, avant même sa présence ici au pays.

Ils étaient des gens de commerces, de petits commerces certe mais en liens directs avec les différentes villes portuaires de France (Dieppe, Rouen, Brest, La Rochelle) et sa capitale, Paris.

J'ai, en été 1977, commencé des recherches à Ottawa aux Archives Nationales Canadiennes sur la rue Wellington et ces celles-ci m'ont permis de faire la découverte de ces liens possibles et d'en trouver afin de pouvoir les situer mieux afin de mieux les associés les uns avec les autres. J'ai commencé ma recherche aux grandes Archives Nationales de France situées à Paris.

En août 1977, je me présente audites Archives à Paris pour y découvrir une montagne de documentation, malheureusement, non-classée et difficile d'accès au grand public. Je devais donc me tourner vers des sources moins précises mais qui seront avec le temps extrêmement riches ;a savoir de connaître les ententes et les résolutions commerciales conservées parmi les actes conservés des tabellions des villes cy-devant nommées et les index de l'Admirauté compilés, partiellement.

³Référence Page 59 du Dictionnaire de la Noblesse Tome VIII écrit par De la Chenaye-Debois et Badier Paris 1866 et réimprimé en 1969.

C'est grâce au travail des grands historiens du passé que j'ai pu tracer les lignes directrices qui me guideront dans mes études notariales. Comment ne pas vous souligner les : Tanguay, Godbout, Éloi-Gérard Talbot, les deux grands archivistes Roy de Québec et les membres des illustres sociétés de généalogie tant celle de Québec que celle appelée Canadienne-française de Montréal.

N'oublions pas qu'à cette époque un chercheur était considéré comme des simples gratte-papier. La généalogie était tant qu'à elle vue comme un simple loisir sans pouvoir s'imaginer que derrière ces recherches et ces découvertes se dissimulaient des énoncés scientifiques qui deviendront avec le temps utiles tant pour le milieu légal que médical. Le tout grâce à la légénéritique ne seront vraiment reconnues qu'à la fin du XXe siècle et encore, malheureusement.

De retour au Québec, je me donne comme défi d'entreprendre la classification des actes civils de ma famille en relevant lesdits actes concernant des Fillion des Inventaires des archivistes Roy. Afin de produire un document de recherches le plus complet à partir des textes notariés de Maître Michel Fillion et de ses confrères le concernant lui-même mais aussi traitant de mon ancêtre direct, Anthoine, son frère benjamin .

Le simple fait de remonter le temps à partir de ces actes et des associés à leur source commune m'a permis de retracer un autre Fillion à savoir Joseph, fils de Pierre et de Suzanne Lanière. Tous deux⁴ sont reliés à la paroisse de Saint-Jean-du-Perrot en Aunis, région du port de La Rochelle, paroisse qui renferme dans ses registres l'acte de naissance de la petite Jeanne :

«Ce sepstiesme jour du mois davril mil sixcentssoixansteцинs avons baptisé Jeanne née ce mesme jour fille de Anthoine Fillion et d'Anne d'Anneville son épouse. Le parrain a esté Georges Marchand et la marraine a esté l'épouse de Pierre Gaigneur Jeanne Grignon, onts signés avec nous Anthoine Fillion et le parrain et la marraine....»⁵

B.?, Ptre.

⁴ Anthoine et Joseph

⁵Archives communales de Saint-Jean-du-Perrot conservées au Contentieux civil de La Rochelle Liasse 2007 , sss 12.

Elle est donc née quelques jours avant le départ d'Anthoine et d'Anne pour venir rejoindre Michel ici à Québec qui y est résidant depuis quelques années.⁶ Aux actes civils Anthoine et Michel se déclare tous deux originants de Paris. Il était facile de faire un lien entre ces deux individus se disant de parents communs par le document retrouvé dans les Insinuations du Conseil Souverain en date du 17 octobre 1663 :

«... Michel se reconnaît comme le frère ainée de feu Anthoine Fillion et fils de feu André Fillion et de feu Gabrièle Semberg, de la paroisse de Saint-Germain-de-l'Auxerrois, de Paris, Diocèse de l'Ile-de-France...»⁷ et aussi «...Michel reconnaît la signature de son frère Anthoine à la demande de Pierre Nolland pour ledit Pierre St-Denis faite à Dieppe, en France...»⁸.

Donc, Paris et Saint-Jean-du-Perrot avait en ce qui concerne cette souche de Fillion des liens mais il m'en fallait encore plus afin de rendre ces deux frères (Michel et Anthoine) apparentés avec Joseph . Ils étaient certe et fort probablement de souche identique mais il me fallait des preuves légales incontestables avec si possible de différents documents de plusieurs sources distinctes.

Mon passage en Aunis et en Bretagne pendant l'été 1978 me permis de faire un constat fort simple; un grand historien-généalogiste l'avait fait avant moi, c'est-à-dire, le Père Godbout; à cette époque de nos ancêtres en France, il y avait beaucoup de circulation des populations , entre la ville de Paris et les villes cotières tant celles situées sur la côte de la Manche qu'en Bretagne⁹.

J'entrepris alors le projet de revenir en France et de consulter non pas à Paris mais dans les régions même ou les Fillion auraient pu circuler et

⁶ Michel serait arrivé ici en été 1658 selon un acte trouvé à Tadoussac ou il est parrain d'un amérindien en date du 17 septembre 1658 et le 24 du même mois, il agit comme huissier, selon l'historien Provost.

⁷ Insinuations du Conseil Souverain de la Nouvelle-France, en date du 15 juin 1663, page 3.

⁸ Idem. Nous avons ici une preuve du passage d'Anthoine au port de Dieppe versus cet acte avec Pierre Nolland.

⁹ Pour de plus amples informations voir : Tourouvre et les Juchereau écrit par la Société Canadienne de Généalogie de Québec, numéro 13, Québec 1965 et Les passagers du Saint-André et la recrue de 1659 écrit en 1964 par P. Archange Godbout, O.F.M.

laisser des traces de leurs différents passages par des documents de commerces. Tout cela devait sans aucun doute se découvrir par l'entremise des actes civils et commerciaux conservés dans les différentes études des tabellions¹⁰ de : La Rochelle, Rouen, Brest et Dieppe à savoir, messieurs les Maîtres : Cherbonnier, Lhomer, Bauchaud, Feuleron, Demontreau et d'Abel et leurs référants antérieurs.

J'avais dans mes bagages beaucoup de références audits tabellions versus les actes notariés consultés dans les greffes de Michel, bien sûr, mais surtout chez Mtre Adhémar et de quelques autres déjà établis dans la vallée du Saint-Laurent (Becquet, Jacob, père).

Après avoir consulter des archives à Saint-Jean-du-Perrot en banlieue de La Rochelle et à Brest et enfin à Paris même. Celles-ci et plus précisément celles des tabellions de l'époque couvrant la période de 1500 à 1650.

Ces actes civils m'ont aidé à élucider cette preuve qu'il existait des liens qui unissaient les différentes souches des Fillion en Amérique sauf bien sûr le lien de Pierre Fillion et de Sophie Dréfus arrivés au Canada vers la fin du XIXe siècle¹¹.

En ce qui concerne ce couple : Leur fils Georges épouse Joséphine Drapeau le 5 mai 1913 à Montréal. Ce Pierre Fillion, père de Georges, est originaire de Paris et avait comme épouse Sophie Dréfus. Aux actes civils et religieux, ils sont dits originants de la région parisienne. Ils seraient arrivés au pays au début des années 1900. Je ne peux en préciser ni la date de leur arrivée et ni celle de leur acquisition de citoyenneté canadienne. J'ai fait la demande au Service Canadien de l'Immigration, mais en vertu d'un acte privé et de sa teneur les Autorités n'ont pu acquiescer à ma demande. **Pouvons-nous associer Sophie à l'histoire Dréfus en France ?**

Les présents actes qui vous seront présentés dans cette recherche seront classés sous le pseudonyme Fillion par ordre chronologique et des explications versus des liens que j'ai réalisé entre les différents couples.

¹⁰ Terme associé au travail des notaire-royaux en Nouvelle-France.

¹¹ En ce qui concerne ce couple, leur fils Georges épouse Joséphine Drapeau le 5 mai 1913 à Montréal. Ce Pierre Fillion se dit originaire de Paris avec sa femme Sophie Dréfus. Au Service canadien de l'Immigration aucune information en ce qui concerne ce couple est disponible en vertu d'un Acte privé et de sa teneur légale. Pouvons-nous associer Sophie à l'histoire Dréfus en France ?

CHAPITRE PREMIER

Les origines :

Document (24-09-1542)

«...Doscuments dunes entenste passey entres les troisses Fyllyon et leuts épouses respactievements sur une requêstre faites par lundeceuxcies pour la garde en sa possession a daccelycys par droicts dainesse à savoir une boustique sise sur la ruelle des pigeonniers en la paroisse de Saint-Germain en Auxerre en la ville de Parisce. Ledit Francoys ydemeuranst actuellement avec ses aieux Francoys Fyllyon et Geneviève Patinot et ses père et mère Francoys et Marie Poupart et son épouse Marie Palliot et leurs enfansts... En eschange deladite reconnaissance de ses oncles Charles et son épouse Jeanne Perras recoisvront l'arrière boustique donnant sur la mesme dite ruelle avec les hardes necessaires pour le mestier de tonnelier et les ferraingnes seront faites par ledit Francoys pour un temps inédéterminé. Ledit André recevrat tout ce qui est nécessaire pour gagner sa vie et celle de son épouse dans une austre boutique sur le quai en la radde de Dieppe en compagnonnage avec son baufresre y estant installé quaceluy à Brest provsvince en Brestagne à sasvoir Jean Tailhiot origignant luyaussy de Paris.

Mathieu Mal?iot

Document (21-11-1556)

Ce document de Mtre Peuillarts de la ville de Paris est mon plus ancien de souche directe:

«...Le dit document refère à la conclusion d'une mésentente résolue entre Michel Fyllion de Dieppe et son épouse Mathilde Rognon en faveur de Francoys Fyllion contre un PierreFyllion et son épouse Anne Gaillard tous habitants la maison attenante à laditte boutique reçusse de la veuve Genevieve Patinot, de Francoys Fyllion ainsy decute le 21^e jour de novembre 1556 devant Mtre Peuillards en la ville de Paris, ladite entente est à la faveur de Francoys Fyllion et Marie Palliot, son épouse et une référence à une missive de Mtre P. Crussont en date du 17e jours de mars 1584...» .

P. Peuillarts

Document (17-03-1584)

Documents dunes entenste entre Henry Fyllyon et ses fresres et leurs épouses respactievements sur une quittance des droicts de celucy acquis selon son droicts dainesses sur ses fresres et leurs épousses pour luys-mesmes en son épouse Marie Laison mariés daccelycys depuis le disseptiesmes daoût quintres anns et pour Pierre et son épouse Genevieve Daniau mariés en sa prescence en ladite ville de Rouen en l'église Ste..? le dixseptiesmes jours daoust de cinquanste et un anny que pour Paul avec Catherine Daniau laditte sœur de Genevieve et tousse deusse filles majeures de Paul Daniau et de Marie Petit en faveur d'André son plus jeunes frerres marié as la St-Jean-Baptiste avec Jeanne Valine ans cets anns de Saint-Eustache de la ville de Paris fille de Philippe et de Genevieve Lagrosse dys mesmes lieues deusse années deplus.... Ce dernier travaillerea comme apprentis ausprès de ses cousins Charles et André dans laditte boutique de leur aielleuils...

Signé P. Cressont à Paris

CHAPITRE DEUXIÈME

Les documents de la période de la pré-Nouvelle-France :

Document (3-07-1665)

«.... Sue la demansde faicte par Mtre Michel Fillion Greffier qu'ayant presté un ancre au Conseil avec deux compas et une orloge de sable pour mettre dans la galliotte Royale qui a esté au devant de Monseigneur Tracy suivant l'ordonnance du Conseil du vingt septiesme mai dernier....».

Aussi :

Document (29-08-1666)

«.... En date du 29^e aoust 1666 un marché est conclu entre notre Michel Fillion et David Asselin, matelot à savoir l'emprunt d'une barque avec ses voiles et cordages tout pour faire la navigation entre le port de Québecq et celui de Tadoussacq....».¹²

¹² Idem.

Comment un notaire-royal par sa fonction et originaire de la paroisse de Saint-Germain-del'Auxerrois, dans le vieux Paris, quartier situé en face du Louvre pouvait-il bien connaître la navigation au point d'avoir en sa possession tout ce qui en faut pour le faire en sachant que l'ex-conjoint de sa nouvelle épouse était marchand certe mais pas navigateur?

Notre Michel avait : «.... compas, orloge, cordage et barque...»¹³ et des liens très précis avec des habitants de la vieille-France et qu'il gardait avec eux des contacts de négos.

Sur un document mis en annexe, aux Archives Nationales du Québec à Québec, un archiviste me présenta un porte-folio dans lequel nous retrouvons lesdites recommandations royales de paiements et la source de ces biens décrits par Michel et leurs descriptions précises. Michel mentionne que ces instruments luy sont parvenus de l'héritage de sa grand-mère, Mathilde Grouillet, veuve de feu Philippe Fyllion et sa référence notariale¹⁴.

Document (18-06-1665)

Un acte civil passé chez Mtre Feuleron dans la ville de La Rochelle en Bretagne, en date du dixhuitiesmes jours de juins 1665; En 1979, en Aunis et je consulte ledit document s'y trouvant et ledit notaire fait la description des membres de ladite famille présente et la présence d'un autre civil en référence à savoir celui de Mtre Bouchaud en date du dixseptiesmes jours du mois d'avrils 1659 et un référent au décès de feu Philippe Fyllion.

Des membres de la famille Fyllion sont ici présents pour la lecture de la succession de Catherine Masurier, veuve de Phillippe Fyllion¹⁵ sont icy aussy présentes leur épouse :

¹³ En date du 29 aoust 1666.

¹⁴ Greffe Cherbonnier, de la paroisse de Saint-Nicolas de la ville de La Rochelle, seiziesme jours de mars 1662.

¹⁵ La défunte décédée mais sans référence , ni de lieu et de date.

Philippe Fillion, fils, et Louise Fanuel, son épouse, de la paroisse de Saint-Jacques de Dieppe avec leur fils Simon de Brest, y recoisvent 100 livres Tournois, comme héritage.

Henry Fillion, fils, et Marthe Fayant qui y recoisvent une maison sise à St-Jean-du-Perrot :

«.... À savoir que les enfants de feu Philippe Fillion et de Catherine Masurier sie sur la rue des grais à Saint-Jean-du-Perrot (voir note i) accompagnés de leur fils Anthoine qui s’y déclare présent et cousin de Simon luy aussi y présent, en compagnie de son père Philippe et de sa mère Louise Fanuel, et manœuvre au port de Brest. Philippe et Catherine mariés selon les rites de la Très Sainte Église Catholique Apostolique et Romaine une semaine avant la grande fête des Saints Pierre et Paul en l’église de Saint-Jean-du-Perrot en Aunis...».

«.... En présence de Paul, le benjamin, avec sa fiancée Jeanne Nolin d’ycelieux...»

Les enfants de André, fils, époux de feu Gabrielle Semberg qui sont tous deux absents donc l’un à Québecq à savoir Michel et Anthoine qui est demeurant à Paris en la paroisse de Saint-Germain-de-l’Auxerrois avec son épouse quy n’ont pas faire le trajet compte-tenu de la situation de son épouse Anne d’Anneville. Michel recoist par son droisct d’ainesse tout le nécessaire de navigation reçu d’ycelle par son père et 50 livres Tournois, Anthoine et son épouse 25 livres Tournois et André leur père 25 autre livres Tournois....».

FEULERON.

Audit acte ledit notaire déclare que les fils des beaux-frères et cousins de la famille Fyllion de la dite veuve défunte sont aussys présents à savoir :

«....René Fillion, fils de André Fillion et de feu Marie Vallette de la paroisse de Saint-Godard dans la ville de Rouen, avec son épouse Mathurine Micou.... Ceusx –ycy mariés depuis aoust de cinquantiesme anniversaire d’union...».

«....Michel Fillion, fils de feu Henri Fillion et d’Élisabeth Treuillet, est icy en l’absence de son épouse, malade et retenue à la maison, en la ville de Paris, Élisabeth Brugière qui estcy représenté par son fils Pierre, majeur et tailleur, celui-cy se disant habitant de Paris d’y mesme lieuavec son jeune frère Paul¹⁶ luy mineur et apprentis tonnelier dycelieux mesme...».

¹⁶ Marié le dixseptiesme jours du mois de juins 1663 à la paroisse de Saint-Eusatche en la ville de Paris avec Louise Phanet fille majeure de Louis Phanet et de Mathilde Lepas; Référence AN de France Filio XX tome 14, p. 112.

«.... Philippe veuf depuis peu d'Elisabeth Dieuvre, ce dernier est le fils de feu Henri Fillion et de feu Mathilde Crevier, habitants de leur vivant la ville de Rouen, avec son fils Paul d'ymesme lieue, de la paroisse de Saint-Godard....».

NOTE i¹⁷ (17-04-1659)

«.... Muni des Sacresments de la Très Sainte Église Catholique, Apostolique et Romaine, est décédé Phillippe Fillion épous de Mathilde Grouillet, depuis le quatorziesme jours du mois de mais 1607, mariage béni devant la Très Sainte Église Catholique, Apostolique et Romaine en la paroisse de Saint-Godard, ville de Rouen,; celuy-cy y est décrit comme manouvreur d'équipage des navires faisant négoce entre les rades de Dieppe, de Rouen et d'icy-mesmes-lieu....».

«....Il est décrit comme le fils de feu André Fillion et de feu Geneviève Guillard qui de leur vivant habitants dans la paroisse de Saint-Jacques dans la ville de Dieppe....mais origignants tous deux de la ville de Rouen où ils ont des oncles et cousins y demeurants et garantissant ses bonnes mœurs de foi Catholiquesigné Lochne....».

NOTE ii¹⁸ (2-06-1613)

«.... Le deuxiesme jour de juns 1613 ladite maison y dessus construite avec un petit potager est acquissé par Phillippe Fyllion davant Mtre Lhomer Loche, Tabellion en la Tour de La Rochelle pour la somme de 4 livres Tournois courrants.... Voir note iii....».

«....ladite maison cydessus construite par les vendeurs François Fyllion, masson, et Marguerite Paigne, son épouse, ses grands-parents au mosments de leur arrivée en notre lyeue dans les derniers jours du mois de mays 1572, pour y faire un relais entre notre ville et avec une autre construite et habitée par ceux-cy en la ville de Brest, paroisse de Saint-M....? qu'ils mettent en garantie de quittance....».

Acte passé devant Mtre Bauchaud en la ville de La Rochelle, en la datte du disseptiesme jours d'avrils 1659.

Nous découvrons à travers ces différents documents que des liens indiscutables existaient vraiment entre ces différentes branches de ladite famille Fyllion qui deviendra plus tard Fillion, Filion et même Felion. Durant cette période de notre histoire nous voyons se dessiner devant nous l'évolution étymologique du nom Fyllion qui signifie : petit fils, dans le vieil argo français.

¹⁷ En référence de l'Acte du 17 avril 1659.

¹⁸ Idem

NOTE iii (31-10-1571) référence de (17-04-1659)

En annexe, au dernier document légal de Mtre Loche, nous retrouvons ce qui suit :

«.... ACTE D'ASSERMENTATION de Bonne Foi de la Très Sainte Église Catholique et Apostolique et Romaine signé par l'Abbé Grotin de la paroisse de Saint-Eustache de Paris, dans le Diocèse de l'Ile-de-France, avec le sceau, que Mtre Loche reconnaît comme véridique à savoir : que ledit François Fillion est fils de François Fillyon, tailleur et marchand et de Marie Palliot, nièce de l'Abbé Grotin, qui sedit le frère de sa mère Mathurine».

«....par le même acte ledit François-Louis sedit petit-fils de feu François Fillyon et de Geneviève Patinot de la paroisse de Saint-Germain de Paris, mais tous deux seraient originaires de la ville de Orléans, ou ils se seraient épousés devant la Très Sainte Église Catholique et Apostolique et Romaine, en la paroisse de Saint-Euverte, durant le siège de ladite ville par les Bourguignons, en automne 1476 ou celui-ci était forgeron auprès des armés de notre bon Roy Charles et ils se seraient déplacés pour venir s'établir auprès des siens en ladite ville de Paris en ladite paroisse vers le printemps 1483-1484¹⁹ Conjoint de feu Marie Paigne mariés à Paris en ladite paroisse de ses parents à la mis novembre 1534 ...»

«....Nous retrouvons aussi leurs enfants Henry et Marie Laison : François Fyllion époux de Geneviève Daniau de Rouen avec Paul Fyllion avec Catherine Daniau de Rouen et d'André Fyllion par acte de recommandation devant Mtre Tallieux fait à Paris en présence de son épouse Jeanne Valine habitans la paroisse de St-Eustache à Paris, euxaussy sedit les fils de feu Marie Paigne et de François-Louis en date du vingtdeuxiesme jours de febvrier dernier signé Loche....».

Aussi, le quatorziesme jours du mois de février 1664, nous retrouvons dans les minutes des Extraits de textes et délibérations du Conseil Souverain de la Nouvelle-France ce qui suit :

DOCUMENT (14-02-1664)

«....Le capitaine Lefebvre de Honfleur, dans ses démêlés avec la veuve Grouvel icy représentée par son nouvel époux Mtre Michel Fillion, sedit cousin dudit Michel Fillion, garde du port de Rouen, par son mariage avec sa tante Catherine

¹⁹ Mtre Lhomer.

Masurier.....».... a ce que Mtre Fillion ne refute pas lesdits écrits aux présents documents.....». Celui-ci , le capitaine Lefebvre l'indique afin de se justifier et d'affirmer sa bonne foy de chrestiens, de vouloir remestre lesdites sommes engagées par sa signature et ses engagements envers le défunt mari de ladite Marguerite Aubert-Grouvel épouse de son dit cousin Fillion.....».

Idem.

Note de l'auteur :

Je peux donc en janvier 2001 vous présenter la possible généalogie des descendants de Francoys Fyllion et de Geneviève Patinot de la façon suivante à savoir :

François	Geneviève	Patinot	00-00-1476	Orléans
François	Marie	Palliot	21-06-1508	Paris
Pierre	Anne	Gaillard	14-06-1511	Paris
Michel	Mathilde	Rognon	14-07-1514	Dieppe
François	Marguerite	Paigne	15-11-1534	Paris
Charles	Jeanne	Perras	7-02-1536	Paris
André	Marie	Taihiot	19-04-1539	Paris
Henri	Marie	Laisson	10-09-1550	Dieppe
André	Geneviève	Guillard	8-04-1584	Rouen
Philippe	Mathilde	Grouillet	14-05-1607	Rouen
André	Marie	Valette	18-08-1609	Rouen
Henri	Mathilde	Crevier	4-05-1611	Rouen
André	Gabriele	Semberg	26-03-1631	Paris
Philippe	Catherine	Masurier	10-03-1638	Rouen
Henri	Élisabeth	Treuillet	4-08-1639	Paris
René	Mathurine	Micou	28-08-1639	Rouen
Michel	Élisabeth	Brugière	4-05-1659	Paris

CHAPITRE TROISIÈME

Les premiers arrivants :

Michel et Marguerite Aubert

Arrivé définitivement, sans doute, en Nouvelle-France en été 1660, mais Provost fait mention de lui en date du 24 septembre 1658, comme huissier. Selon mes recherches actuelles Michel avait des liens avec des Fyllion de Brest et son frère à Paris et avec ceux de Rouen-Dieppe ainsi qu'ici en Nouvelle-France entre les ports de Québec et de Tadoussac.

En 1681

«...Il est âgé de 44 ans, avec 1 fusil, 10 bêtes, 1 pistolet et 25 arpents en culture et Marguerite âgée de 65 ans et encore des domestiques à savoir : Thomas Langlois, 26 ans, Jean Fillion, 15 ans, sans doute son neveu; et Anthoinette âgée de 15 ans et décrite comme servante....».²²

Donc, il nous semble difficile d'associer selon les recensements l'âge dudit Michel et les différentes hypothèses de son année de naissance. Je lui attribue l'année 1632 comme plus probable de sa naissance et en la ville de Paris. Un an après l'union de ses parents.

1663-08-28

Il est nommé membre de la Prévôté de Québec en cette date :

«...un estat et office de notaire royal en cette ville de Québecq et ressort d'ycelle....».²³

Michel demande le paiement de la somme de trente quatre livres pour la livraison de cinq pots d'eau de vie à René Mezeray²⁴

Michel en date du premier février 1664 doit remettre une paire de souliers et une perruque suite à un emprunt faite à Jacques Cailleteau .

«....Les membres du Conseil Souverain ont ordonné :avons aussy mandé Michel Fillion habitant de ce pai Notaire-Royal et cy devant Greffier de la Senes Chaussée de ce pais lequel après serment de luy pris nous lavons Receu et installé en la charge de Greffier et secrétaire du dit Conseil....».²⁵

²² Le Père Tanguay associait ladite Anthoinette comme la sœur de Jean Fillion et par le fait même à cette nièce perdue depuis le départ d'Anthoine et d'Anne d'Anneville , de Saint-Jean-du-Perrot, en 1665. Devant tout cela , il y a erreur de date et Jean et Jeanne ne sont pas du bon âge. Ce que l'oncle, qui savait lire et écrire, n'aurait pu accepter compte-tenu de son rôle dans la Colonie. Et de plus, Anthoinette ne porte même pas de nom de famille ce que le notaire Michel Fillion n'aurait pu ainsi accepter en rendant ainsi officiel le reniement de la seule fille vivante de son défunt frère, Anthoine. Cette Anthoinette serait peut-être une amérindienne?

²³ Inventaire des Insinuations du Conseil Souverain de la Nouvelle France; Ibidem p.3

²⁴ Insinuations devant le Conseil Souverain de la Nouvelle-France , 18 aoust 1663

²⁵ Voici l'officialisation de Mtre Michel Fillion devant les Membres du Conseil Souverain en ce pays; le 2 février 1664.

1664-04-01

Michel doit remettre un emprunt à Daniel Suyre à savoir : un coffre, trois bouestes de pierrier, de la savoyanne et quarante sols pour Monfort.²⁶

1666-09-29

Il est aussi reconnu comme propriétaire d'une goélette qui fait des transports entre Tadoussac et Québec. Le dit document se retrouve dans les Actes notariés de Mtre Becquet .

1666-10-27

«....Michel Fillion vend à Daniel Biaille pour Alexandre Petit, marchand à La Rochelle, une propriété sise en la basse-ville de Québec consistant en deux grandes chambres; dans l'une il y a une cheminée, une petite chambre auxilliaire du plain pied, deux fours assez vieux, à une muraille, ou il y a un porche avec une fontaine ou deux cuves, une en pierre, une en granit, au dessus un fournil, un collombage avec le four, un poulailler.... La maison est bâtie, la longueur cinquante pieds sur la rue qui va au Sault au matelot par le jardin, d'un costé à la veuve de feu Sieur Jean Gloria et d'autre costé au vendeur Terrain concédé au dit Grouvel par Monsieur le Vicomte d'Argençon gouverneur et lieutenant-général pour le Roy en laditte Nouvelle-France en date du 25 octobre 1650; Aussi une place pour d'autres marchandises dans la maison et de l'autre costé à la rue consistant en un vieux canevie en vingt largeur étant long sur la rue Fernand du bourg du dit Courville et aux héritiers de feu Guillaume Couillard... aux coûts de cents livres pour le premier lot et quinze cent quatre-vingt-dix livres pour louer....»

Témoins :	Michel	Fillion
	Marguerite	Aubert
	Jacques	Biaille

BECQUET,Notaire.

Ledit acte est confirmé en leur maison sise au lieu dit St-Martin à Beauport en date du 1-04-1679.

1683-08-09 Son dernier acte civil

«....demande de Michel Fillion Notaire-Royal contre François L e Roux habitant du Bourg Royal audit acte Michel a offert de fournir la vache en

²⁶ Ibidem .

question que le dit Le Roux luy payast une poule d'inde que son chien avait tuée....».

Car dans l'histoire le dit Le Roux avait fait tué son chien selon l'ordonnance.

Sa sépulture est enregistrée à Beauport en date du 7 juin 1689, décédé la veille audit lieu. C'est à cet endroit qu'il a, presque toujours, exercé son notariat. Les deux témoins sont les notaires Noel et Pierre Vachon.

Mais son neveu Jean fils de son frère Anthoine n'est pas mentionné audit acte, pourtant il est sur la coste de Beaupré. Sa présence n'est pas écrite à l'acte religieux. Pourtant au mariage de Jean et de Françoise Sénard, Michel est déclaré comme son père en présence de sa mère Anne d'Anneville.

Anthoine et Anne d'Anneville

Note : Fils de André et de Gabrièle Semberg de Paris voir 26-05-1631

A l'acte de mariage elle est décrite comme la fille de Brice d'Anneville et de Marguerite Roy de la paroisse de Saint-Eustache de Paris.

Il s'est embarqué , le 14 avril 1665, avec Anne d'Anneville son épouse et sans doute avec la petite Jeanne, née le 7 avril précédent à la paroisse de Saint-Jean-du-Perrot dans l'Aunis près de La Rochelle, sur le Cat de Hollande pour venir rejoindre son frère Michel à Québec.

Le parrain de la petite Jeanne est George Marchand et la marraine Jeanne Grignon épouse de Pierre Gaigneur, un important marchand de La Rochelle.

Nous ne retrouvons aucune trace de la petite fille en France et ni en Nouvelle-France, ni sur les listes de décès de l'Admirauté, ni sur les listes des transports entre le port de La Rochelle et les Colonies de l'Amérique. Sauf que nous retrouvons une Marie Fillion de Paris qui s'embarque pour les Antilles en date du 30 octobre 1680²⁷. Notre petite Jeanne est dans doute décédée durant la traversée, événement habituel durant cette époque.

Acte d'embarquement :

«....Anthoine Fillion maistre chaudronnier demeurant à Paris de passage en cette ville.... Lequel volontairement reconnu devoir justement à Dominique de Pontenau, capitaine de navire demeurant en cette ville la somme de 76 livres pour cause de prest....pour le payemen des marchandises qu'il a chargées pour son compte particulier dans le navire le Cat de Hollande.... Dont est maistre Charles Babin pour le

²⁷ Liste des filles envoyées à la Martinique selon le Registre des séances et délibérations de la Salpêtrière (1667-1684). Référence : Revue d'Histoire de l'Amérique française Vol IX, no. 1 de juin 1953.

voyage qu'il est sur le point de daller faire de cette radde de ou il est de pnt jusques a quebecq parct de la nouvelle france....».

Mtre Feuleron, 13^e d'avril 1665.

Les suites dudit acte à Québec :

«....Receu le contenu en laprésence obligation par les mains du Sieur Fillion laisné (sans doute Michel) faite à Québec le 3 aoust 1665....».

Pierre Gaigneur

Note : Une traversée de trois mois a été sans doute une épreuve difficile pour Anne et Anthoine. Ce qui explique peut être la perte de la petite Jeanne?

Un fils du nom de Jean-Baptiste est né à Québec le 17 juillet 1666 et il sera inhumé le 16 octobre suivant. Les deux actes religieux sont signés par H. de Bernières, Ptre.

Anthoine s'établit sur un lot dans la vallée de la rivière Saint-Charles qui avait déjà été concédé par les Religieuses de l'Hopital-Général de Québec à Laurent Lornier en date du 24 novembre 1660. Anthoine l'acquiert de celui-ci le 18 octobre 1666 devant Mtre Adhémar, ledit lot est situé entre les lots de Simon L'Heureux et celui de René Rhéaume. Le lot est identifié comme se situant de l'autre côté de ladite rivière Saint-Charles.

Naissance de Jean Fillion :

«.... Le premier jour de novembre mil six cents soixante-sept a été baptisé Jean Fillion fils de Anthoine et de Anne d'Anneville sa femme, né le jour précédent.Le parrain a été Jean Soullart, armurier, et la marraine Françoise Hébert femme de Guillaume Fournier, tous de notre paroisse de Notre-Dame de Québec....».

G. MORIN Ptre.

Recensement de 1667²⁸

Anthoine Fillion	30 ans,
Anne d'Anneville	20 ans,
Françoise Fillion	12 ans.

Note : Ici la petite Jeanne est non-mentionnée, est-ce la première preuve de son dit décès. Qui est cette Françoise Fillion et n'oublions pas que ce couple existe depuis le 16 septembre 1664 et la mère serait âgée de 20 ans avec une fille de 12 ans.

²⁸ Référence BOBINE C2474 des ANCanada, Ottawa.

Précisions :

Après avoir consulté les sources manuscrites dudit recensement, nous retrouvons vis-à-vis du soi disant 1 une tâche d'encre. Il s'agit sans doute de 2 ans, ce qui serait correct en ce qui concerne la naissance de Jeanne mais elle n'apparaît nul part ailleurs dans aucun registre civil ou religieux. Le mystère persiste toujours.

Anthoine décéda, vraisemblablement, durant une traversée en France en été 1668, car son épouse se remarie, civilement, devant Mtre Becquet le 16 novembre 1669 avec Jean Charron de qui elle aura plusieurs enfants²⁹.

En ce qui concerne le petit Jean, il sera pris sous la gouverne de son oncle Michel selon les différents recensements ce qui expliquerait l'erreur de plusieurs ;

à savoir de l'associer à Michel au lieu d'Anthoine. Même ce dernier, comme nous le verrons, à son acte de mariage se dit fils de Michel et d'Anne d'Anneville.

Sans doute un geste de reconnaissance envers son oncle adoptif. Mais il sera absent au funéraille dudit oncle, mystère.

Philippe et Louise Fanuel

En ce qui le concerne avec Louise nous avons des références aux précédents actes mais rien de plus.

Michel Feulion et Louise LeBercier

En ce qui concerne ce couple et leur histoire, je vous invite à consulter le site de monsieur Mario Filion et d'y découvrir la grande richesse de ses recherches concernant les descendants de ce couple.

Anthoine et Marie Méchin

De ce couple nous n'avons que leur extrait de mariage qui décrit Anthoine et son épouse et associé ceux-ci à la ville de Brest en Bretagne.

«... Mariage entre Anthoine Fillion, marchand majeur et fils de Henry Fillion et de Marthe Fayant de la paroisse de Saint-Louis de Brest avec preuve écrite en l'absence de ses parents et Marie Méchin, fille mineur de Pierre Méchin et d'Antoinette Boutonné d'y mesmecelieu....

²⁹ Un deuil de neuf mois devait être observé, selon les us et coutumes de l'époque. Ceci était nécessaire afin d'être sûr qu'un probable enfant à naître ne serait pas celui dudit défunt mari décédé. Donc le décès d'Anthoine semblait être un événement connu ici à Québec. Il me reste à trouver la preuve manuscrite dudit décès en mer.

le témoin pour ledit Fillion est son cousin Simon Fillion d'ycelieu, celui-cy connu de nous prêtre soussigné.....».

Pitrioux, Ptre.

3 «.... *En présence de Paul, le benjamin, avec sa fiancée Jeanne Nolin d'ycelieux.*

4

5 **Philippe et Louise Fanuel**

5.5 Le couple est associé à la grande famille Fillion par ses parents et à la ville de Dieppe un autre port important de la Manche. Rappelons-nous qu'Anthoine Fillion a passé par cette région française et qu'il a fait commerce audit lieu.

Pierre et Suzanne Lanière

«....Mariage entre Pierre Fillion fils, majeur et taillandier, de Michel Fillion et de Élisabeth Brugière de la paroisse de Saint-Eustache de la ville de Paris avec Suzanne Lanière fille majeure de Paul Lanière et de Marthe Touraine d'ymesmecelieu.....».

Privert, Ptre.

Paul et Marie Laisette

«Le vingthuitiesme jours d'aoust 1689, Paul Fillion, maistre forgeron et taillandier fils de Philippe et de Élisabeth Dieuvre de cette paroisse s'unit par devanst nous prestre soussignés a Marie Laisette fille de Joseph Petit dit Laisette et de Marie Saint-Denis, aussy de cette paroisse.....».

LEPETIT Ptre.

Simon et Marie Maudit

En ce qui les concerne je n'ai que la date de mariage versus des actes civil à savoir à Brest le 14 mai 1692.

CHAPITRE QUATRIÈME

Les premiers canadiens de souche :

Il est important de bien faire la distinction entre ceux qui avaient des liens étroits avec les cousins de France et ceux qui ont abandonnés ces derniers pour créer souche définitive dans la Vallée du Saint-Laurent.

Nous retrouverons des cousins de Saint-Jean-du-Perrot venir à la fin du Régime français s'établir eux aussi au Canada.

Jean et Françoise Sénard

En 1681, nous le retrouvons inscrit au grand recensement³⁰ de la Colonie, il est identifié à la suite de son oncle Michel, dans sa maisonnée à la suite des domestiques. Il y est décrit comme âgé de 15 ans et résidant à Beauport.

Le 6 avril 1687, Jean participe à la pétition-requête avec les autres habitants de la future paroisse de Saint-Joachim de Montmorency. Cette requête est adressée aux autorités ligieuses du diocèse de Québec. Les habitants demande le droit d'ériger une église sur le chemin royal, près de la ferme des prêtres du petit séminaire de Québec afin de pratiquer leur foi en Jésus-Christ. Cette église est demandée sous le titre d'érection canonique.

Note : Jean signe lisiblement ladite requête³¹.

Le 8 octobre 1692, il s'engage devant Mtre Chambalon, notaire-royal à Québec, pour 3 ans au service de Pierre Normand Labrière pour l'obtention du titre³² de Mtre Taillandier. Référence Mtre Chambalon, notaire.

Signature : Jean Fillion

**Témoins : C. Rageot
C. Augnet**

Le 6 juin 1695 :

«...mariage de Jean Fillion, Mtre Taillandier, fils majeure de Michel Fillion,notaire-Royal et d'Anne d'Anneville d'une part et Françoise Sénard,

³⁰ BOBINE C2474 des ANCanada à Ottawa.

³¹ RAPQ 1921-1922 pp 355-356.

³² Sorte de compagnonage afin d'avoir ses cartes de compétences dans un vocabulaire de notre époque.

filles majeures du Sieur René Sénard et de Françoise Philippaux ses père et mère de cette paroisse...».

Jean Fillion
Françoise Sénard

Témoins : R. Gaschet, Jacques Dubreuil, Jacques Gauthier,
Jean Normandin, René Sénard et Michel Fillion.

François Dupré ,

Curé de Québec.

Le 15 juin 1695 il est décrit, dans le cadre d'un procès contre un marchand de la basse-ville de Québec, comme un taillandier.

10-04-1696

«.... Sépulture de Françoise Fillion, fille de Jean et de Françoise Sénard, décédée aujourd'hui à l'âge de quinze jours...». Témoins Jean Dubreuil.

François Dupré Ptre-curé de Québec.

Note : Je n'ai pas trouvé l'acte de naissance de Françoise et des enfants dudit couple les plus âgés.

Il existe dans l'histoire de ce couple une période de quelques années sombre, c'est-à-dire sans actes civils ou religieux. Il est vrai qu'un cahier des actes religieux de la région de la côte de Beaupré est probablement disparu compte-tenu qu'il n'y avait que des prêtres-missionnaires itinérants.

Le 3 janvier 1702, devant Mtre Rageot, il se voit concéder le lot numéro 127 à Saint-Joachim, par le Directeur du Séminaire de Québec au nom de Monseigneur de Laval, propriétaire de la Seigneurie de Beaupré³³.

Le 29 février 1706, il acquiert un autre lot audit même lieu.

Le 28 septembre 1709, René Bolduc vend à Jean 1 1/2 arpent de terre entre lui-même ledit Bolduc et Ignace Poulin, acte passé devant Mtre Jacob.

³³ Cahier d'Histoire, no. 27 1974, page 154.

17-02-1726

«... baptême de Françoise Fillion, fille de Jean Fillion, Mtre Taillandier et de Françoise Senard, le parrain a été Noel Boucher et la marraine Louise Caron épouse de Louis Bolduc, par nous, prêtre-curé de la paroisse de Saint-Joachim de la côte de Beaupré. La marraine et le parrain ont signé avec nous...».

Labbé, Ptre-curé.

Note : Après 29 ans de mariage ? Ils se sont sans doute établis ailleurs dans la région entre-temps mais ou?

18-06-1726

L'un de ses fils Charles s'engage envers les Religieuses de l'Hopital-Général de Québec pour leur seigneurie de Saint-Vallier de la Durantaye. «.... Une terre de trois arpents de front sur quarante de profondeur appelée la coste Sainte-Geneviève entre Michel Lamarre au nord-est...» avec tous les droits de chasse sauf pour la perdrix. Sise en ladite seigneurie sur le cinquiesme rang au dessus de la rivière dudit lieu.

Cet acte est signé par Sœur de Saint-Augustin, supérieur et Corriveau avec Defresnille comme témoins qui signent pour ledit Charles en présence de Mtre René Gaschet, notaire.

29-07-1728

Le même Charles s'engage au Sieur Dozé pour remplacer Joseph Sire, lequel est allé par ordre du Roy à la campagne militaire contre les Renards, des amérindiens vivant entre les territoires hurons et iroquois dans le sud-est de l'Ontario actuel³⁴.

28-09-1729

«.... Ce 28^e jour de septembre 1729, nous soussignés, avons inhumé dans le cimetière de cette paroisse de Saint-Joachim de la côte de Beaupré le corps de Charles Fillion, décédé le jour précédent à l'âge de vingt-deux ans. Le défunt était fils de Jean Fillion et de Françoise Sennard, les témoins qui ont signé avec nous sont Jean Poulin et Pierre Gagné...».

Chevalier, Ptre.

³⁴ Inventaire des greffes notariales du Régime-Français Tome XX111.

29-10-1731

«.... Ce 29^e jour de octobre 1731, nous soussignés, avons inhumé dans le cimetière de cette paroisse de Saint-Joachim de la côte de Beaupré le corps de Mtre Jean Fillion épous de Françoise Sennard , âgé d'environ 70 ans en présence des sieurs Jean Poulin et Pierre Bolduc qui n'ont pu signer avec nous lecture faite de l'acte....».

Chevalier, Ptre.

22-01-1745

L'inventaire de ses biens est demandée par Jean et Paul Fillion, ses fils en présence de Joseph Malboeuf et de Michel Lavoye tous deux de Baie Saint-Paul devant le juge Badly.

Charles et Marie Mareteau

«.... Charles Fillion, dycelieu, forgeron et fils majeur de Paul Fillion et de Marie Laisette de la paroisse de Saint-Godard de Rouen, avec preuve écrite de l'abbé duforgt dudits lieu avec Marie-Élisabeth Mareteau, fille mineure de Charles Mareteau et de Catherine Le brin d'ycelieu....».

S...? Ptre.

Joseph et Suzanne Lecours

Source : Monsieur Mario Filion de l'Association :

Né en 1694, Joseph Fillion était le fils de Pierre et de Suzanne Lanière. Il était de la paroisse de Saint-Jean-du-Perrot, diocèse de La Rochelle en Aunis- non loin de Saint-Pierre-le-Vieux-, il était tonnelier de métier.

Le 3 mai 1719, il épouse Suzanne Lecours, fille de Michel et de Louise Ledran, en la paroisse de Notre-Dame de Québec. Ils avaient signés un contrat de mariage le 24 avril précédent devant le notaire Dubreuil.

La plupart de leurs nombreux enfants moururent au berceau et quatre ont atteint l'âge adulte. Il semble que seul leur dernier fils, François, né en 1741; se maria le 21 juin 1779 avec Élisabeth Dufour à Québec. Celle-ci était veuve, dans la quarantaine. Nous n'avons trouvé aucune trace d'une descendance.

Joseph Fillion fut inhumé en 1752 dans la crypte de la cathédrale de Notre-Dame de Québec.

CONCLUSION

Comme vous venez de le découvrir notre famille à traversé le temps sur les deux rives de cet immense océan. En ce qui concerne les descendants français cousins de nos ancêtres Michel et Anthoine ainsi que de Michel dit Feulion, une autre synthèse de mes recherches sera rendue disponible bientôt.

Si des confrères ou consœurs généalogistes auraient des compléments ou des correctifs à faire, soyez assurés de mon accueil et de mon intérêt. Car l'histoire d'une famille comme la nôtre qui à traversé 5 siècles ne peut demeuré la propriété de certains. Nous devons construire un collectif.

Les familles évoluent au fil des siècles. Malheureusement cette étude est encore incomplète mais je vais avec le temps rendre disponible d'autres documents légaux associant mieux les différentes branches de cette famille qui est la mienne.

Dans un deuxième temps, je vais vous présenter les Fillion-Filion descendants d'Anthoine qui occuperont de 1750-1850 le territoire québécois et manitobain ainsi que quelques-unes des régions américaines à savoir le Michigan et le Montana entre 1848 et 1854.

Joseph-Jules Fillion-St-Édouard

Mars 2001